

HORS-TEXTE

BULLETIN DE L'AGBD



EDITORIAL Parce que c'est une profession non reconnue, on ignore trop souvent qu'elle exige une formation; parce que c'est l'archétype d'une activité neutre et recluse, on croit à l'extérieur qu'il ne s'y passe rien; parce que les Bibliothèques ont été préservées des grands bouleversements technologiques, on oublie que certaines disposent d'outils très sophistiqués; parce que les documents dont elles ont la garde sont frappés de silence, on imagine qu'elles se sont en quelque sorte retirées du monde; parce qu'elles offrent enfin à leurs usagers le visage du savoir et de la tradition et qu'elles en sont même devenues le symbole, on les suppose miraculeusement épargnées par les problèmes de civilisation.

Tout n'est pas faux dans les clichés qui viennent naturellement à l'esprit lorsque l'on parle de notre métier. Il est exact que nous accomplissons un

(Suite de l'Edito.) travail obscur, du moins énigmatique : que peut-on faire de plus avec un livre prêt à être lu ? Un travail qui serait donc superflu, point indispensable à la survie des hommes; mais quelle profession se risquerait-elle à pareille gageure ?

Tout se passe comme si en se multipliant et en se diversifiant les objets du savoir s'étaient dévalorisés, en même temps qu'ils requéraient de nous des qualités et des prestations de plus en plus difficiles à concilier. Entre le savant, le chercheur, l'honnête homme, l'étudiant, l'enfant il n'y a plus de communication possible. En serait-il de même pour les bibliothécaires qui servent chacun de ces types de lecteurs ?

Sans doute existe-t-il de plus en plus de disparités opérationnelles dans notre profession, le fossé semble s'élargir entre les différents secteurs. Pourtant, au-delà de cette diversité, dont Genève offre par ailleurs un si bel exemple, la lecture demeure notre dénominateur commun. Tant il est vrai que la production de nouveaux concepts n'a rien changé à cette nostalgie du "tout" que fut un jour la lecture et qui marqua, pour chacun de nous - ne l'oublions pas - notre acte de naissance professionnelle. Même si les bibliothécaires la retrouvent chaque jour dans tout ses états, il chercheront dans ces pages à lui offrir ses plus belles lettres.

HORS-TEXTE est le Bulletin d'information de l'Association Genevoise des Bibliothécaires Diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement à tous les membres de l'AGBD. Sa fréquence de publication est irrégulière. Les personnes non-membres de l'AGBD ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr 15.- par an.

Adresse : Rédaction de HORS-TEXTE
c/o Bibliothèque Municipale
Rue Jacques-Dalphin, 24
1227 Carouge

LE BILLET DE LA PRESIDENTE

Du "sun deck" d'un voilier cinglant vers les îles de la côte dalmate, je ne voyais ce jour-là que les bleus confondus de la mer et du ciel. Quelques mouettes batailleuses révélaient pourtant que la terre était proche, et la présence soudaine d'un minuscule esquif, barré par un très jeune homme tout de blanc vêtu, me ramena au sens des réalités.

D'où venait-il, où allait-il ? Courait-il l'aventure ou était-il attendu ? Serait-il bien accueilli ? apportait-il des nouvelles inconnues des riverains qu'il allait rencontrer ? Saurait-il leur faire partager ses expériences, ses projets, ses espoirs ?

Je me penchai pour le suivre des yeux le plus longtemps possible, quand, sur la coque étincellante du canot, je lus enfin son nom : "HORS-TEXTE".

Je lui fis alors un signe de la main et lui souhaitai bon vent...

Marie MARTIN

NOUVELLES DU COMITE

A l'occasion de ce premier numéro, nous pensons utile de rappeler ici le but et les activités de notre Association.

Selon nos statuts, article 2, nos buts sont en résumé les suivants :

- reconnaissance et protection de la profession
- perfectionnement professionnel
- représentation des bibliothécaires auprès des autorités et des employeurs
- collaboration avec les écoles et groupements professionnels
- information du public

Ce programme a été scrupuleusement respecté par les comités qui se sont succédé depuis la fondation de l'AGBD en 1972. Actuelle-

(Nouvelles du comité, suite) ment le comité se réunit une fois par mois. Son ordre du jour comporte en tout temps l'examen des questions qui lui seraient soumises par les membres. En outre, l'assemblée générale annuelle, au mois de mars, permet aux membres prendre une part active aux délibérations et décisions.

Il tient à coeur au comité de maintenir et de renforcer les liens entre tous les professionnels du livre. C'est pourquoi il vous est proposé de participer au déjeuner organisé le premier vendredi de chaque mois au Cercle de l'Espérance, Rue de la Chapelle (Eaux-Vives).

Actuellement, l'activité du comité est centrée sur les problèmes soulevés par le réexamen de l'Evaluation des fonctions de l'Etat de Genève, dont le résultat entrainera des conséquences pour toute la profession. Le comité examine aussi certaines questions liées à la formation professionnelle et espère vous proposer de nouvelles activités, et, qui sait ? un week-end... culturel !

M.M.

PERIODIQUES : Prix en augmentation

Selon le journal "Library Resources and Technical Services" (Summer 1979), le coût des abonnements des périodiques américains continue d'augmenter, ce qui ne surprendra personne. Pour 1977, on a assisté à une augmentation de 9,2 % et pour 1978 de 12,2 %. Depuis 1970, le prix des abonnements augmente en moyenne de 13,8 % par an, le record ayant été de 22,4 % en 1973. Notons enfin que le coût des périodiques américains en Europe suit une tendance fort semblable malgré une dévaluation sensible du dollar par rapport à notre monnaie.

TERMINOLOGIE DE LA BIBLIOTHECONOMIE ET DE LA DOCUMENTATION

Cette terminologie, réalisée comme travail de diplôme à l'Ecole de bibliothécaires, présente dans sa première partie une liste alphabétique de termes utilisés en bibliothéconomie et en documentation. Chaque terme est défini, puis mis en relation avec d'autres termes au moyen de symboles exprimant les différents types de relations possibles. C'est dans la deuxième partie du travail que l'on retrouve ces termes placés dans des schémas fléchés, selon les champs sémantiques auxquels ils appartiennent et reliés les uns aux autres par un système de fléchage faisant figurer le réseau des relations établies. Afin de justifier la conception du travail et certains choix arbitraires des explications précèdent chacune des deux parties.

Présentation

L'élaboration de cette terminologie de la bibliothéconomie et de la documentation a eu pour point de départ, quant à sa conception, et pour document de base, en ce qui concerne sa réalisation pratique, un travail effectué par une promotion d'étudiants du département "Carrières de l'Information" de l'I.U.T. (Institut Universitaire de Technologie) de Strasbourg, en 1973.

Conçu à titre d'exercice purement scolaire ce "Thésaurus des techniques documentaires" contient trois listes alphabétiques (une liste des mots-outils, une liste des domaines couverts, une liste des noms d'organismes et de systèmes documentaires) ainsi qu'une partie "schémas-fléchés" comportant environ 300 termes. Le projet de ce travail de diplôme fut de développer ce thésaurus en le complétant et en le modifiant.

La modification essentielle a été de couvrir, dans la mesure du possible, les domaines relevant aussi bien des travaux du bibliothécaire que ceux du documentaliste; afin de rester dans cette optique, est apparu le besoin de définir les concepts et

d'établir des relations entre eux. Les différences de point de vue, de procédés et d'utilisations, entre bibliothécaires et documentalistes ont ainsi pu être exprimées de manière encore plus claire que par le seul usage des schémas fléchés.

De par ce changement de conception du travail, le titre de "thésaurus" ne pouvait plus convenir, un thésaurus ne comportant pas de définitions; de même "glossaire", "lexique" ou "dictionnaire" ne définissent qu'incomplètement la nature de ce travail. Restait la dénomination de "terminologie", qui fut choisie et qui exprime l'idée d'un ensemble organisé de termes techniques dont les significations ont été expliquées ou définies.

Particularité : le schéma fléché

L'intérêt du schéma fléché est de fournir une perception globale des descripteurs d'un même champ sémantique ou entre plusieurs champs sémantiques. La grille de cent cases qui constitue le schéma fléché permet de disposer les descripteurs à partir de la case centrale où s'inscrit le concept principal du champ sémantique, selon leurs types de relations avec ce concept principal. Des liaisons conventionnelles unissent les termes entre eux et forment ainsi le réseau de flèches.

Limites des domaines couverts

La question de savoir à partir de quel stade certains termes ou domaines ne concernent plus le bibliothécaire ou le documentaliste, mais le linguiste, l'administrateur d'un organisme ou informaticien, souleva des problèmes de délimitation dans plusieurs champs sémantiques. Il fallait par conséquent éliminer les termes trop généraux pouvant s'appliquer à n'importe quel domaine, tels que "analyse des coûts" ou "statut du personnel" du champ sémantique "GESTION", de même qu'il fallait supprimer les termes trop spécifiques, tels que "glissement sémantique" ou "morphème" concernant plus les spécialistes du langage que ceux de la bibliothéconomie ou de la documentation.

Conclusion

Il a été très intéressant au cours de ce travail de diplôme de porter la réflexion sur chacune des significations attribuées aux termes de bibliothéconomie ou de documentation, et de réviser de la sorte les connaissances acquises pendant ces trois années d'études, pour en faire une synthèse; de toute évidence ce travail n'est en rien exhaustif et les professionnels expérimentés voudront bien excuser certaines maladresses.

Christiane SERKIS

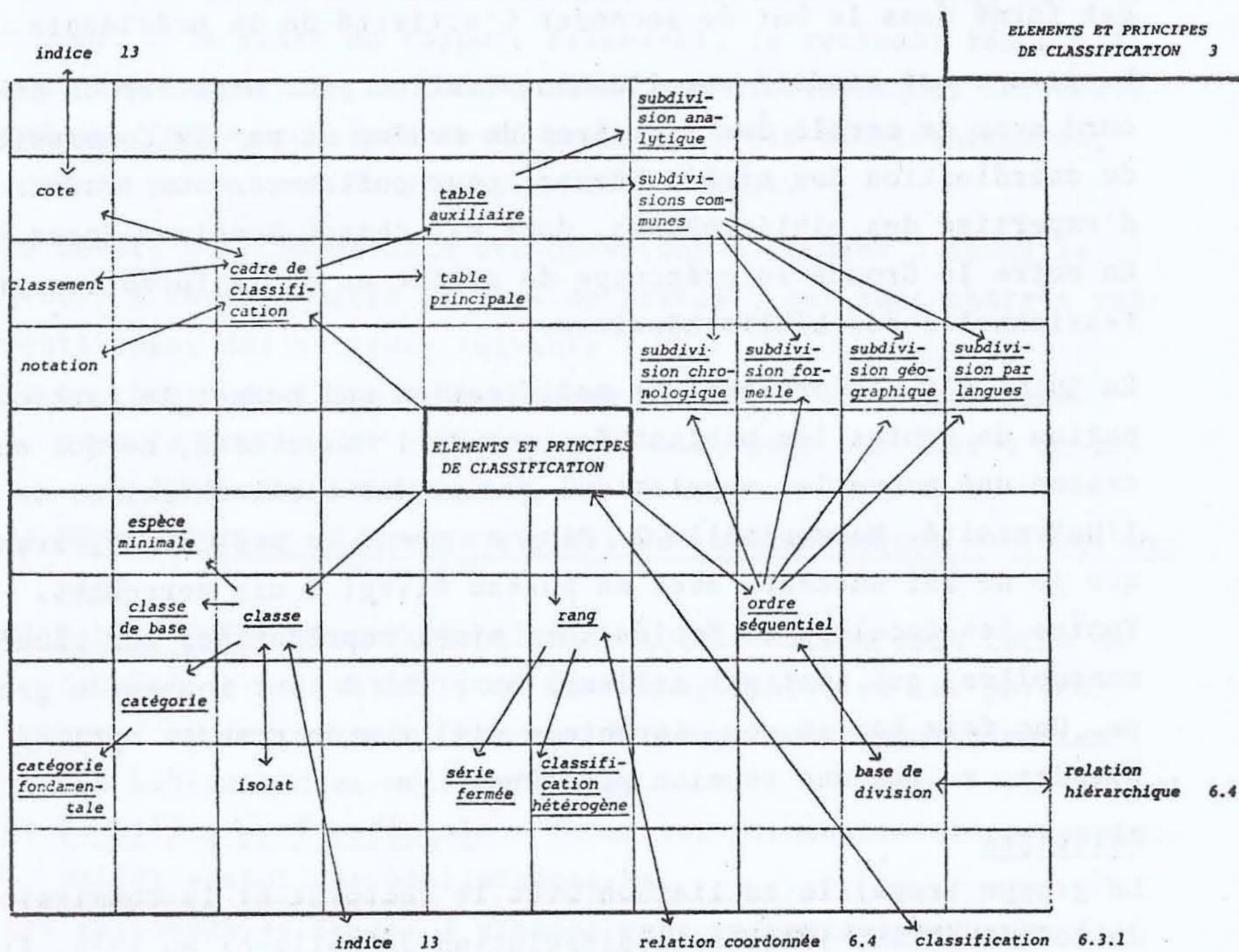


Fig. : un exemple de schéma-fléché

LE GROUPE DES BIBLIOTHECAIRES DE L'UNIVERSITE

Historique

C'est en l'absence de tout organe chargé de se pencher sur les problèmes propres aux bibliothèques universitaires, que s'est constitué en 1972 le "Groupe des bibliothécaires responsables d'une bibliothèque universitaire indépendante". Reconnu de facto par la Commission de coordination des bibliothèques universitaires et par le directeur administratif, dont il dépend directement, sa première réunion a eu lieu le 19 janvier 1972, sous la présidence de Monsieur Roger Durand, administrateur de la Faculté des Lettres. Dès le mois de mai de la même année, Mademoiselle Marie Martin en devient présidente. Un bureau de sept personnes est formé dans le but de seconder l'activité de la présidente.

Le groupe est mandaté par l'administration pour négocier un accord avec le cercle des libraires de Genève et par la Commission de coordination des bibliothèques, pour collaborer aux travaux d'expertise des bibliothèques, dont est chargé Monsieur Egger. En outre le Groupe se préoccupe du statut et de la formation professionnelle des bibliothécaires.

En juin 1975, intervient une modification qui permet la participation de toutes les bibliothécaires de l'Université, ce qui entraîne une nouvelle appellation: groupe des bibliothécaires de l'Université. Mademoiselle R. Pipy en prend la présidence, avant que je ne lui succède, avec un Bureau élargi à dix personnes. Toutes les facultés et écoles sont ainsi représentées aux réunions mensuelles, qui sont par ailleurs ouvertes à tout membre du groupe. Une fois par an, ou davantage s'il y a de grandes options à prendre, a lieu une réunion plénière.

Activités

Le groupe travaille en liaison avec le rectorat et la commission de coordination, jusqu'à la dissolution de celle-ci en 1976. Il s'occupe donc du perfectionnement de la formation professionnelle et de l'amélioration du statut de bibliothécaire dans l'évalua-

tion des fonctions, Une de ses premières réalisations fut la normalisation des bons de commande, en accord avec les libraires genevois, qui aboutit à l'obtention de meilleurs prix.

En automne 1976, la motion du député P. ROCH, déposée au Grand Conseil, suggère notamment l'uniformisation des catalogues de facultés, dans le but d'économiser les deniers de l'Etat et propose une formation universitaire pour les bibliothécaires. Le problème des bibliothèques se retrouve par voie de conséquence à l'ordre du jour. Le rectorat mandate donc Monsieur Falkowski pour une vaste enquête auprès de l'ensemble des bibliothèques de l'Université. Cette expertise s'effectuera avec la collaboration du Groupe, permettant ainsi la mise en évidence de tous nos problèmes. A la suite du rapport Falkowski, le rectorat fonde une nouvelle Commission de coordination des bibliothèques universitaires (CCBU), composée de 15 membres. Trois bibliothécaires, dont la présidente du groupe en font partie.

Le nombre et l'importance des questions à étudier a amené le groupe à former quatre groupes de travail, qui sont chargés respectivement des secteurs suivants :

- 1) Le chemin du livre : fourniture, matériel et négociation avec le Cercle des relieurs genevois, pour parvenir à un accord financier standardisé.
- 2) Répertoire et règlement minimal des bibliothèques de l'Université.
- 3) Biblio-Info : centralisation de l'information sous forme de catalogues collectifs pour les monographies et les périodiques; projet de silo, servant de compactus commun à toutes les bibliothèques universitaires.
- 4) Problèmes professionnels : formation permanente et professionnelle; statut des bibliothécaires.

Les responsables de ces 4 groupes sont respectivement : Mesdames Wenger, Scheurer, Sérodino et Francfort.

Il existe une véritable coordination constructive entre les tra-

EVALUATION DES FONCTIONS : Historique et perspectives

Le pompeux du titre n'a pas d'autre but que de faire croire aux soussignées qu'elles ne vont pas radoter et ressasser des histoires dont l'intérêt a été émoussé par le temps. En effet, pour certains membres du Comité (les vieux !) l'évaluation des fonctions dure depuis huit ans. Leur énergie n'est pas usée. Mais à force d'écrire des lettres, de faire des rapports, des historiques, des enquêtes, des sondages, de siéger aux séances roboratives du Comité, de siéger aux séances moins réconfortantes du SEF, elles ont l'impression d'ennuyer lorsque d'aventure elles "en" parlent ! Mais on nous l'a demandé, alors nous en reparlerons !

A la suite d'une analyse de poste effectuée par le Bureau (puis Service) d'évaluation des fonctions (SEF), les bibliothécaires se sont vu attribuer le profil ICGAF, chaque lettre correspondant à un certain nombre de points, soit 116 points donnant accès à la classe maximale 12. Cette cotation leur paraissait inexacte, vingt-huit bibliothécaires ont, sur l'initiative de l'AGBD, signé un recours collectif. Parallèlement quelques recours individuels ont été adressés au SEF. En automne 1975, pour soutenir ses membres, l'AGBD lui envoie également une lettre, ainsi que Monsieur Y. de Saussure, directeur de l'Institut d'études sociales, auquel est rattachée l'Ecole de bibliothécaires. Au début de l'année suivante, les signataires des recours individuels sont avisés que leurs cas seront traités en même temps que le recours collectif.

Les mois passent. L'AGBD écrit à plusieurs reprises mais ne reçoit pas de réponse. C'est pourquoi le Comité décide d'écrire à Monsieur A. Chavanne qui répond qu'au moment venu, il sera attentif à la situation des bibliothécaires. En mars 1978, Monsieur D. Montant, directeur-adjoint du personnel de l'Etat, nous signale que notre recours est toujours en attente. Deux mois plus tard, il envoie une convocation à Mademoiselle M. Duparc, signa-

taire du recours collectif. Elle se rendra à une séance au mois de juin 1978, accompagnée de deux autres représentantes, Mesdames Mahrer et Burgisser, ainsi que trois mandataires. Ces personnes s'aperçoivent que le dossier du SEF est incomplet et que les assesseurs ne disposent pas des documents importants qui avaient pourtant été envoyés. A la suite de cette séance, une lettre parvient à l'AGBD donnant un préavis défavorable et rejetant l'opposition. Nous apprenons que les documentalistes, convoqués à la même époque, ont obtenu un préavis favorable et que leur opposition est acceptée. La Commission de réexamen du SEF leur propose une nouvelle cotation en fonction des efforts intellectuels et des responsabilités avec un passage à la classe 14. Lors de leur recours, les documentalistes ont insisté sur le côté intellectuel de leurs tâches et sur leurs responsabilités et non sur leur formation, thème principal du recours des bibliothécaires qui protégeaient avant tout un groupement professionnel. Le comité de l'AGBD décide alors d'écrire au Conseil d'Etat pour lui signaler la surprise et l'incompréhension du groupe des bibliothécaires face au refus de réévaluation. Un accusé de réception daté du 28 septembre 1978 lui fait savoir que lecture en sera faite à la prochaine séance du Conseil d'Etat. En octobre, le groupe des bibliothécaires des cycles d'orientation écrit au Conseil d'Etat pour soutenir l'AGBD, et Monsieur Y. de Saussure fait de même en écrivant au président Pittard pour l'informer qu'il est très étonné de la différence faite entre les bibliothécaires et les documentalistes. Là-dessus, le Conseil fait savoir au Comité de l'AGBD que, tenant compte de l'évolution de ces deux professions, il a décidé de revoir le problème et de constituer un groupe de travail qui aura pour but d'actualiser les descriptions et peut-être de procéder à la création de nouvelles fonctions. Le comité de l'AGBD écrit aussitôt qu'il entend être associé à ces travaux. En novembre déjà, Mademoiselle M. Martin, Présidente de l'AGBD, est chargée par le SEF de désigner deux bibliothécaires qui feront partie de ce nouveau groupe de tra-

vail. Mademoiselle M. Duparc représentant les bibliothécaires des cycles et des collèges et Mademoiselle G. von Roten ceux de l'Université acceptent de participer à cette étude. Nous sommes convoquées à une première séance le 30 janvier 1979, en même temps que les documentalistes, le SEF ayant estimé que ces deux métiers de l'information avaient des points communs et qu'il désirait les étudier parallèlement. Avant de nous présenter à cette réunion, nous prenons contact avec les deux représentantes des documentalistes, afin de faire connaissance et échanger nos points de vue. Elles ont élaboré déjà un texte pour la fonction type de documentaliste que le groupe de travail étudie lors des premières séances. A notre tour, nous préparons avec l'aide des membres du Comité de l'AGBD une liste complète de nos tâches, et sur la base de ce document, nous rédigeons un texte pour la fonction-type de bibliothécaire. Celui-ci est également soumis au groupe de travail qui procède à quelques modifications, peu importantes heureusement. Le projet de "définition de fonction-type" étant entre nos mains, nous décidons de consulter le plus d'intéressés possible et organisons une séance d'information dans les locaux de l'IES, à laquelle sont invités tous les bibliothécaires du Département de l'Instruction publique. Environ la moitié des personnes concernées ont trouvé le temps d'assister à cette rencontre. Après un bref historique de la situation et la présentation du projet, il est décidé que nous ferons tout pour éviter une division de la profession avec des niveaux, et la discussion s'engage aussi autour du terme "pédagogique". Le groupe de travail a refusé ce terme qui ne nous paraissait pas approprié non plus, par contre nous avons proposé l'adjectif "didactique" qui a été accepté dans la phrase : "Accueil et assistance aux lecteurs". Au courant du mois de juin, le groupe s'est retrouvé à deux reprises : une fois lors d'une visite du Centre de documentation du Collège Claparède et une seconde fois, à l'Office d'orientation et de formation professionnelle et à l'Ecole de Chimie, où il a rencontré quelques documentalistes.

Pour le moment nous en sommes là. Le SEF doit nous convoquer et nous dire le nouveau profil qui sera donné au texte de description que nous avons établi ensemble.

Après cette année de séances notre sentiment est double. Nous sommes persuadées d'être parvenues à imposer une autre conception de notre profession. Le SEF, comme une grande partie de la population, avait une vision un peu "folklorique" de notre métier. Nous étions des gens certes "gentils", mais spécialistes de fiches, un peu timorés qui en fait ne parlaient à leurs lecteurs que par fichiers interposés. Les visites que nous avons faites, les dossiers que nous avons préparés avec vos lettres, vos témoignages, vos réalisations, nous ont heureusement permis de modifier le texte descriptif. MAIS, nonobstant cette impression positive, nous sommes tout de même sceptiques quant au résultat concret. En effet, vous savez certainement que les assistants sociaux se sont vus refuser la classe 14 et restent en 13, cette profession, comme la nôtre est issue de l'IES et il serait étonnant que nous obtenions plus.

Ne préjugeons pas de l'avenir et espérons ! De toute façon, nous vous en reparlerons.

Madeleine DUPARC

Gabrielle von ROTEN

ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES : Nouvelle adresse

Dès la mi-septembre, l'Ecole de bibliothécaires a déménagé dans de nouveaux locaux situés en bordure de la Plaine de Plainpalais.

Ecole de bibliothécaires

22 avenue du Mail

1205 Genève

Téléphone 28 13 44

FILIGRANE : La Guilde du Livre

Quand nous allions chercher des dons, il y avait toujours sur quelques étagères isolées et pourtant bien en vue une série de volumes formant un ensemble harmonieux.

Cette harmonie tenait à la qualité de la reliure ainsi qu'à ses couleurs lesquelles variaient d'un livre à l'autre sans dépareiller l'ensemble de la collection. Due aux soins de la Maison Mayer et Soutter à Lausanne qui a toujours su allier le charme artisanal à l'efficacité industrielle, cette reliure, si elle damait le pion aux bibliothécaires de lecture publique à cause de son extrême vulnérabilité aux salissures, était d'une toile solide apprêtée de couleurs chaudes qui incitaient à la lecture.



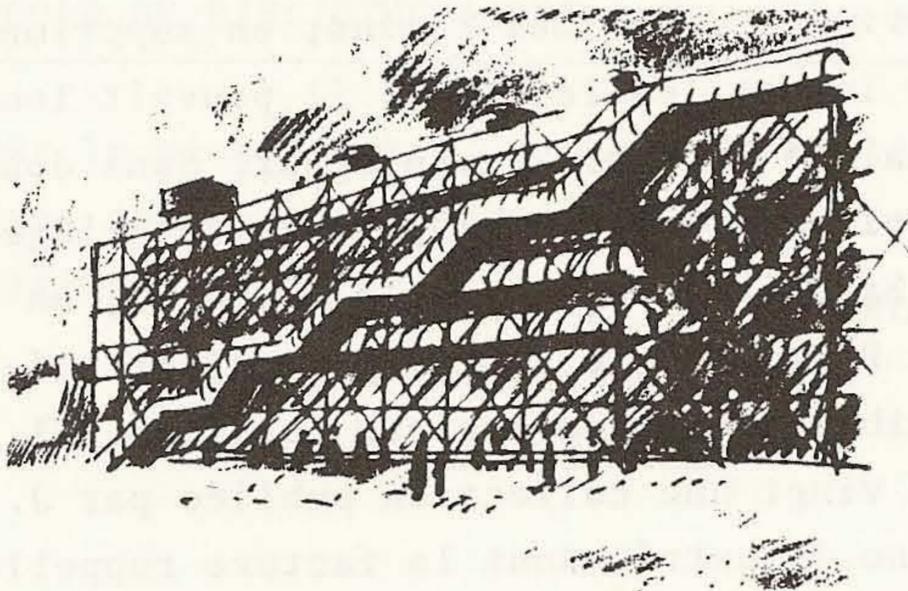
Telle fut pour moi la première caractéristique des livres de la Guilde. Ses collections appartenaient au domaine public. J'entends par là qu'on les trouvait aussi bien chez un médecin de tendance libéral que chez un serrurier inscrit au POP/PdT. Ce n'est pas seulement leur représentativité sociale qui m'a fait choisir ces deux personnes; elles ont toutes deux existé et nous les avons bien connues.

Ce fut également un des buts que cherchait à atteindre Albert Mermoud lorsqu'il entreprit d'éditer des romans; en supprimant les intermédiaires entre lui et les lecteurs, il pouvait leur offrir des oeuvres de qualité à un prix avantageux. Sans doute l'époque s'y prêtait-elle. L'entre-deux-guerres fut l'âge d'or de la lecture. A l'Exposition universelle de Paris, en mai 1937, le pavillon de Belgique, je crois, présentait l'équipement modèle d'une bibliothèque de lecture publique. Il existait dans les années vingt une collection publiée par J. Ferenczi "Le Livre Moderne Illustré" dont la facture rappelle les ouvrages que sortira la Guilde. Mêmes soins apportés à

l'illustration et à la reliure. Plus tard, à Genève, l'Association pour l'édition et la diffusion du beau livre, plus connue sous le titre "Lectures" fera paraître des ouvrages selon le même système. A La Chaux-de-Fonds, une coopérative publiera un bulletin. Mais aucune de ces entreprises n'atteindra le degré de qualité et de popularité de la Guilde et de son Bulletin. Je n'ai plus sous la main les exemplaires de ce Bulletin: véritable revue qui présentait un bel exemple de catalogue rédigé avec la collaboration des auteurs de la maison.

L'exposition sur "La Guilde du Livre et les écrivains romands" qui s'est tenue à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne cette année mettait l'accent sur le rôle novateur qu'a joué Albert Mermoud dans l'édition romande et le réseau de relations qu'il s'était créé dans le monde des lettres. Mais il n'y eut pas que des fêtes. Le triste épisode du Prix de la Guilde marqua, pour beaucoup, la fin d'une époque. Côté vitrines, on sembla avoir oublié la place des lecteurs dans toute cette aventure. Il est vrai que cette entité ne cessera pas de nous échapper. Dommage aussi qu'on n'ait pas songé à exposer l'ex-libris qui ornait chaque volume et qui donnait ses lettres de noblesse à une collection populaire; un mariage heureux rarement réalisé par la suite.

Micha Sofer



Centre Pompidou :

Parfois 16.000
visiteurs par jour
pour la seule biblio-
thèque...

ECOLE DE CULTURE GENERALE DE GRANGE - FALQUET

Centre de documentation

Le Centre de documentation de l'Ecole de culture générale de Grange-Falquet a ouvert ses portes à la rentrée 1978 après 14 mois de préparation.

D'une surface de 700 m², il comprend, outre les espaces habituels à toute bibliothèque (salle de lecture, rayonnages, zone de prêt, bureau) un local réservé aux moyens audio-visuels, trois salles de séminaires et une salle destinée au travail individuel.

L'organisation du centre a été assurée par deux bibliothécaires travaillant à temps plein, Monsieur Patrick GAY, diplômé de l'A.B.S., et Mademoiselle Catherine STEVENIN, en cours de formation.

La grande variété des documents mis à disposition (livres, diapositives, cassettes, transparents, revues, cartes, posters, films) nécessitait un système de classement et de catalogage unique, d'où le choix de la C.D.U. et de l'I.S.B.D. Après une année de fonctionnement, cette option s'est révélée pleinement satisfaisante; en effet, les utilisateurs n'ayant à assimiler qu'un seul système de classement et de catalogage, sont très rapidement à l'aise et font leurs recherches de façon parfaitement autonome, l'accès aux documents étant libre.

C'est ainsi que dans le même esprit a été élaboré le fichier "dictionnaire" qui comprend actuellement environ 4000 mots-clés. Ce fichier est le principal outil de travail des utilisateurs quand ils cherchent de la documentation sur un sujet précis. Les différents types de documents y sont représentés par des fiches de couleurs. Par exemple, un élève travaillant sur l'énergie nucléaire trouvera sous le mot-clé ENERGIE NUCLEAIRE tous les documents que le centre possède sur le sujet : livres, articles

de périodiques, diapositives, films, etc.

Les utilisateurs ont à disposition d'autres fichiers plus traditionnels : un fichier CDU établi pour chaque type de document, un fichier "auteurs-anonymes", un fichier biographique, un fichier constituant l'inventaire des articles catalogués, ainsi que d'autres fichiers spécifiques aux documents audio-visuels.

En plus des tâches relatives aux commandes, à l'équipement, au catalogage, au prêt des divers documents, les bibliothécaires assurent différents services à la communauté scolaire dont voici quelques exemples :

- Visite du centre pour les classes de première année
- Prêt de lecteurs de cassettes et de tourne-disques
- Prêt de jeux divers (scrabble, jeux d'échecs, master-mind, etc.)
- Centralisation du prêt des bandes vidéo et des films
- Elaboration de dossiers documentaires en collaboration avec les maîtres (langues, alimentation, etc.)
- Mise à disposition des salles de travail
- Reproduction de documents par stencils électroniques
- Statistiques de prêt mensuelles et annuelles pour chaque types de document
- Liste des nouvelles acquisitions tous les deux mois environ
- Expositions diverses.

Patrick GAY

Le travail de diplôme de Christiane SERKIS intitulé "Terminologie de la bibliothéconomie et de la documentation" a fait l'objet d'une publication qui est en vente à l'"Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques", Faubourg de l'Hôpital, 43
2000 Neuchâtel, sous le numéro IRDP/D 79.04



GRAND CONCOURS OFFICIEL DE L'AGBD

Horizontalement :

- I A du volume et même plus d'un.
- II Généralement pas singulier et moins désordre; poèmes à contre sens; en cote.
- III Poussé à l'envers; celle des bibliothèques pose problèmes.
- IV Souvent bête, si ce n'est méchante; outrage.
- V Sigle international anglais; ne brille plus guère; grecque.
- VI Romains; si la science l'était !
- VII Arrivés en désordre; fus puni.
- VIII Points; crie sous les bois; ne se rend pas.
- IX Listées.

Verticalement :

- 1 Les bibliothécaires se plaignent de ne jamais pouvoir le faire.
- 2 Parée en quelque sorte.
- 3 En bibliothèque; déplace de l'air.
- 4 Peut accroître les collections d'une bibliothèque; note.
- 5 Certains lecteur peuvent donner envie de le faire.
- 6 Barde, mais ni lard ni cochon; conjonction.
- 7 Bien que non aligné, il dirige quand même; en faculté.
- 8 Pas précisément animé de sentiments chrétiens.
- 9 De bas en haut : encouragement pour certains; font partie d'un symposium.
- 10 Rouge ou blanche pour Alice.
- 11 Note; exclamation; encore une exclamation.
- 12 De rigueur actuellement, partout et aussi dans les bibliothèques, hélas.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												

1er prix : 1 vol. de Kim-il-Sung
2me prix : 2 vol. de Kim-il-Sung
3me prix : 3 vol. de Kim-il-Sung etc.

BIENNE : CRIS ET CHUCHOTEMENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABS

La matinée de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des bibliothécaires suisses (ABS), qui se tenait à Bienne cette année, fut consacrée au prêt interbibliothèque. Des débats intéressants permirent notamment à la Bibliothèque nationale de faire entendre sa position, claire et passionnée, ses difficultés et ses projets. Malheureusement la quasi-totalité des débats, fort intéressants par ailleurs, ne se déroula qu'en allemand : un comble pour une ville bilingue.

L'assemblée générale de l'après-midi réserva quelques surprises. A la fin de la discussion de la motion de Madame D. KUHN (c.f. Nouvelles de l'ABS, no 4, 1979), le président présenta un contre-projet que le comité avait, non sans mal, mis au point quelques heures auparavant. Une suite de maladresses dans la direction des débats, d'incompréhensions linguistiques, de flous juridiques passionnèrent l'atmosphère et la séance dégénéra en un vaste brouhaha, les uns sifflant le président, les autres votant des motions que plus personne ne comprenait. Toujours sensibles aux problèmes des minorités, une trentaine de Romands quittèrent la séance, estimant à tort ou à raison, qu'un véritable débat démocratique avait été escamoté. L'assemblée ne retrouva son calme que pour voter une motion, présentée par un groupe de jeunes bibliothécaires bâlois, exigeant du comité l'organisation d'un vaste tour d'horizon sur la formation et le perfectionnement des bibliothécaires en Suisse lors de l'assemblée de 1980, qui selon les dernières nouvelles pourrait se tenir à Montreux.

COMITE DE REDACTION

Le comité de rédaction de HORS-TEXTE est composé de Mesdames C. Chauvet, D. Glardon, D. McAdam, de Mademoiselle L. Caillat et de Messieurs A. Jacquesson et M. Sofer.

